



RESUME DU GT INTERMINISTERIEL

TELETRAVAIL 1/7/2021

Rédaction : F. Lucas 1/7/2021

Dernier groupe de travail sur le télétravail dans la Fonction Publique (1^{er} juillet 2021), organisé par la DGAFP et présidé par Amélie de Montchalin. Visio de 9.45 à 11.15. Soixantaine de participants, absence des employeurs régionaux et départementaux.

Introduction par la Ministre

- La séquence de signatures du contrat est prévue le mardi 13 juillet à 9h00, ce qui permettra l'application au 1^{er} septembre, conformément à l'engagement du 11 mai. Beaucoup de ministères sont en attente.
- Avec les 4 groupes de travail, le projet d'accord est bien plus complet et bien meilleur que la version initiale, grâce aux contributions des organisations syndicales et celles des employeurs mais aussi grâce au travail des équipes de la DGAFP et de l'Administration.
- L'accord a pour vocation d'être un socle à décliner au plus proche du terrain. Il est inutile d'inclure des détails qui seront potentiellement négociables en « local » et donc mieux adaptés.
- L'indemnisation des frais est revue : la proposition est 2,5 € par jour télétravail avec un plafond de 220 € par an. Le seuil de jours minimum est retiré. Le versement est prévu trimestriellement.
- A ce stade, il n'y a plus de nouveau sujet à débattre.

Intervention de la CFTC

Madame la Ministre,

Notre syndicat salue toutes les avancées réalisées lors des différents groupes de travail, même si les délais étaient très contraints. L'évolution du projet d'accord est significative, prenant en compte un grand nombre des remarques que nous avons portées. Les échanges ont été très précieux pour réfléchir sur la meilleure mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique. Nous enregistrons positivement votre proposition de ce jour de faire disparaître le seuil de jours pour l'éligibilité à l'indemnisation.

Il resterait quelques points d'amélioration à ce contrat même si ces révisions restent encore possibles en discussion avec les employeurs locaux :

- Indiquer une liste minimale d'équipement car la QVT est essentielle et permet la prévention de certains risques santé ;

- Créer une cellule d'écoute pour prévenir les risques de RPS notamment pour les personnes en situation particulière.

La signature de cet accord est imminente et nous en sommes très satisfaits car la CFTC souhaite que la déclinaison auprès de chaque employeur public de proximité des trois versants s'achève dès que possible. Nous serons engagés dans ces négociations.

Pour conclure, ayant vu l'intérêt de ce dialogue constructif qui devrait aboutir à un accord plutôt consensuel, nous ne nous cachons pas : quel dommage que l'ordonnance du 17 février dernier ne prévoit pas le même processus en vue d'un accord dans le cadre de la rémunération des agents publics ! Enfin une rétroactivité de l'indemnisation est-elle envisagée pour le télétravail effectué pendant la période de crise ?

Réponse de la Ministre pour les deux derniers points :

- Pas les moyens financiers de payés rétroactivement
- La conférence prévue le 6 juillet n'exclut pas un dialogue social et des propositions sur la rémunération des agents (grilles indiciaires notamment...).